

Objectifs :

- Aider les entreprises touristiques situés sur des espaces protégés à s'impliquer dans une démarche "durable", en partenariat avec eux
- Elaborer une méthode à l'échelle interterritoriale permettant aux Parcs signataires de la "Charte européenne du tourisme durable"(CETD) d'accompagner ces entreprises dans leur procédure d'agrément.
- Participer à un processus d'amélioration continu de la CETD par l'expérimentation et le partage de bonnes pratiques au sein du réseau européen.

Contexte :

Les 8 Parcs naturels régionaux du Massif Central, formant avec le Parc national des Cévennes l'association Inter-Parc du Massif Central (IPAMAC), sont signataires de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Elle apparaissait alors comme un élément fédérateur devant générer une dynamique touristique. Il s'agit d'un outil encore récent qui gagne à être testé, amélioré, décliné, vers l'identification de bonnes pratiques. Les gestionnaires de Parc disposaient d'un cadre méthodologique leur permettant d'élaborer leur stratégie territoriale en application du premier volet de la Charte européenne.

En revanche, aucun cadre ne venait soutenir et orienter l'application de la Charte aux prestataires touristiques, ni à l'échelon national, ni à l'échelon européen. L'échelle interterritoriale fournissant un cadre suffisamment large et représentatif, L'IPAMAC et les Parcs du Massif Central se sont mobilisés pour élaborer une méthode de travail expérimentale en ce sens. Lors de sa première participation à la conférence d'Europarc à Hanovre en 2001, l'IPAMAC signalait d'ores et déjà son engagement dans ce processus.

Démarches et résultats :

L'IPAMAC a élaboré et testé un guide méthodologique à destination des entreprises dans leur procédure d'agrément à la Charte européenne du tourisme durable.

La méthodologie d'accompagnement est déclinée en plusieurs phases. Elle part de la réalisation d'un audit de l'entreprise pour aboutir à la définition d'une stratégie touristique adaptée.

Cette dernière sera déclinée sous forme d'un programme d'actions triennal, en cohérence avec la stratégie territoriale de l'espace protégé et en partenariat avec lui. Le principe est d'accompagner l'entreprise volontaire dans une démarche de progression pragmatique, se basant sur sa situation réelle et de ses capacités d'action et d'investissement. L'évaluation de sa progression se fait au regard des axes économique, environnemental et social du développement durable.

Thème ressource:

[Économie](#) ^[4]

[Développement social](#) ^[5]

[Sport](#) ^[6]

[Tourisme](#) ^[7]

Document(s) :

[Guide méthodologique de la mise en application de la Charte européenne du tourisme durable pour les entreprises touristiques situées dans les Parcs du Massif Central](#) ^[8]
[Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés](#) ^[9]

Au cours de l'été 2002, la méthodologie fut testée auprès de 15 entreprises touristiques du Parc naturel régional du Pilat, sélectionnées au sein d'un échantillon représentatif des acteurs du tourisme, afin de couvrir le plus de situations possibles. Conjointement à l'expérimentation, et grâce aux observations réalisées, le cadre méthodologique s'est progressivement adapté et finalisé, dans une démarche de progrès. Il fut publié en 2004. Les travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'IPAMAC, avec l'expertise des parcs du Massif Central, l'intervention du cabinet d'ingénierie touristique MAHOC et la participation financière de la DIACT Massif Central.

L'IPAMAC a régulièrement présenté cette démarche originale, lors de différents séminaires organisés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Europarc, afin de mutualiser l'expérience, alimenter la réflexion, et d'étendre éventuellement l'approche à l'ensemble des espaces protégés signataires de la Charte européenne.

Atouts et limites :

- La réussite et la transférabilité de la méthode réalisée tiennent à son aspect pragmatique et à son adaptabilité à différents types d'entreprises et d'enjeux touristiques territoriaux.
- En soi, son élaboration à une échelle interterritoriale permet de mutualiser les réflexions et d'en découpler les effets. Reste que tous les Parcs membres de l'IPAMAC n'ont pas encore mis en oeuvre la méthode sur leur territoire.
- Le guide méthodologique est un outil supplémentaire à disposition des Parcs pour mobiliser un plus grand nombre d'entreprises dans la démarche de tourisme durable. Des limites sont toutefois à envisager: plus il y aura d'entreprises touristiques à se porter candidates, plus il risque d'être difficile d'en assumer techniquement et financièrement la demande.

Date de début : 2001

Région : Occitanie

Type d'intervention : Expérimentation

Partenaires :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France, fédération Europarc, Parc national des Cévennes, DIACT Massif Central, Ipamac (association inter-parcs du Massif Central)

Tags :

[Promouvoir le management environnemental](#) ^[1]

[Tourisme](#) ^[2]

[Économie](#) ^[3]

Source URL : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/les-entreprises-touristiques-ont-un-guide-pour-le-tourisme-durable>

Liens

[1] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/promouvoir-le-management-environnemental>

[2] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/tourisme>

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/economie>

[4] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/economie>

[5] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/developpement-social>

[6] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/sport>

[7] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/tourisme>

- [8] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/guide-methodologique-de-la-mise-en-application-de-la-charte-europeenne>
- [9] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/charte-europeenne-du-tourisme-durable-dans-les-espaces-protectes>